

RAPPEL

Pour le bien et le respect de tous, pour la tranquillité de notre village,
merci de respecter certaines règles :

les horaires de tonde ou d'utilisation d'outils bruyants et/ou motorisés sont :



Le lundi au vendredi: 8h30 -12h et de 14h -19h.

Le samedi : 9h-12h et de 14h30-18h.

Le dimanche et jours fériés : **interdit.**

Pour mémoire la gendarmerie est régulièrement appelée par les habitants de notre village pour gérer ces problèmes de savoir vivre ensemble et verbalise les contrevenants.



Les **haies** ne doivent pas dépasser **2 mètres** de haut ou empiéter sur le domaine public. De même, tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui s'approchent des lignes électriques, qui surplombent les voiries ou qui cachent les éclairages ... La mairie est tenue de faire appliquer ces règles. Elle est tenue de faire faire les travaux d'élagage qui restent à la charge du propriétaire. De plus, la responsabilité de ce propriétaire peut être engagée en cas d'accident.



N'oubliez pas : **vos poubelles doivent être sortie uniquement la veille au soir et pas avant**, vérifier votre calendrier en cas de jour férié, la date de ramassage peut changer. Si vos poubelles n'ont pas été ramassées, vous pouvez appeler le sycomore pour leur signaler. Numéro de téléphone: **0 800 500 373** (indiqué sur le calendrier du ramassage de poubelles, numéro gratuit). Cette compétence est exercée par la communauté de commune.